
De: AT <athinah@pandora.be>
À: hennebert@skynet.be <hennebert@skynet.be>
Date: vendredi 16 septembre 2005 11:26:49
Objet: Atomium & Sabam
Dossier: Sabam/

- **Pour tous renseignements concernant les droits liés à l'utilisation de l'image de l'Atomium**

En anglais, français et néerlandais

Diane Hennebert

Directrice de l'asbl Atomium
Tél: 02 475 47 71 ou 0475 21 16 61
Fax: 02 475 47 79
Email: hennebert@skynet.be

Salvador Ferreira et ~~Marina Seabra~~ Julie Sevrin

Responsables de la gestion des droits d'auteur de l'Atomium à la SABAM
Tél: 02 286 82 11
Fax: 02 230 47 36
Email: salvador.ferreira@sabam.be

L'image de l'Atomium étant protégée depuis sa construction, il est obligatoire d'obtenir au préalable de toute reproduction et diffusion de cette image l'autorisation de l'asbl Atomium et de la SABAM, ainsi que de mentionner le "copyright asbl Atomium".

Hello,

Mes questions et demandes restant sans réponse, je me permets de les renvoyer à toute personne susceptible d'y répondre.

Si vous n'êtes pas concerné, désolée de vous avoir dérangé ...

C'est de manière très 'couteuse' que j'ai été informée de cette image protégée de l'Atomium. Si le principe de protection me semble positif, par contre ce qui l'est moins à mes yeux, c'est que cette information est plutôt mal diffusée. J'ai photographié l'Atomium sous toutes ces coutures, intérieur et extérieur, en ai fait une page sur mon site (amateur et donc non commercial) de promotion de Bruxelles et de la Belgique. Nulle part lors de ma visite de l'Atomium, je n'ai vu une mise en garde.

J'ai donc appelé la Sabam, lorsque j'ai reçu leur gentil courrier m'informant qu'ils avaient visité mon site pour avoir de plus amples explications.

J'ai visité leur site et l'ai 'épluché' avec soin

Mais sans résultat !

Je ne sais toujours pas :

- où se renseigner pour savoir si un site est protégé.
- Ce qui est permis et surtout interdit sur ne Net.
- Si d'autre site bénéficiait de la même protection. ('non' selon la personne au tel, 'oui' si j'en crois les articles de presse ... à Charleroi, à Ostende ...)

D'après l'extrait de la page de l'Atomium, j'aurais pu utiliser mes photos si j'avais demandé l'autorisation.

A qui, comment, sous quelle condition ?

Est ce le visuel complet de l'Atomium ou même une partie (un des boules p.ex.) qui est concerné ?

J'ai fait de nombreuses pages sur Mini Europe (qui elle ont été très bien accueillie par TM, qui m'envoie régulièrement des infos pour compléter mes pages) et sur certaines figure une partie de l'Atomium ... Dois je 'dégommer' mes photos ?

En esperant une réponse si pas positive au moins instructive,

Toninato Anita

www.athinah.be
